Cahier des charges / Appel à propositions pour la formation

PACT RH

Programme d'Actions Collectives Territoriales RH

Date: 24/07/2017

Rédacteur:
AGEFOS PME NORMANDIE
Cathy DUVAL
Chargée de Projets
Tel : 02 31 50 17 17
Email : cduval@agefos-pme.com

Sommaire

1. **Présentation d'AGEFOS PME 3**
2. **Le contexte et les enjeux 4**
3. **Description de la prestation attendue 5**
4. **Contenu de la proposition 7**
5. **Engagements du prestataire de formation 8**
6. **Procédure de l'appel à propositions 9**
7. **Contractualisation 11**

1. Présentation d'AGEFOS PME

Le Fonds d'Assurance Formation, AGEFOS PME est un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) avec un agrément unique et national délivré par l'Etat par arrêté du 24 janvier 1973 modifié pour la dernière fois par arrêté du 16 décembre 2016. Il est également habilité à collecter la taxe d'apprentissage par arrêté du 23 novembre 2015 modifié par arrêté du 22 décembre 2016.

Il est régi par un accord constitutif, des statuts nationaux et régionaux. Conclu le 6 juillet 1972 et modifié en dernier lieu le 6 janvier 2015, l'accord constitutif d'AGEFOS PME a été signé entre la CGPME d'une part, et la CFDT, le CFE-CGC, la CFTC, la CGT et CGT-FO d'autre part.
AGEFOS PME a été habilité OCTA par arrêté du 4 juin 2016.

AGEFOS PME est le premier gestionnaire privé de fonds pour la formation professionnelle et compte aujourd'hui 13 associations territoriales réparties en métropole ainsi que dans les DOM, et d'un Siège National.

Le réseau AGEFOS PME, implanté sur l'ensemble du territoire, exerce et développe, depuis 1972, ses missions et services au plus près des entreprises.

Le réseau AGEFOS PME propose également un service particulier aux branches professionnelles (51 branches adhérentes), groupes ou grandes entreprises nationales qui souhaitent mettre en œuvre une politique de formation commune aux entreprises qui leur sont rattachées.

AGEFOS PME NORMANDIE

L'AGEFOS PME Normandie compte 8 894 entreprises adhérentes, le nombre de salariés qui sont couverts est de 90 653. Elle a consacré 24 M€ dans la formation des salariés normands en 2016.

L'activité d'AGEFOS PME Normandie est organisée autour d'un siège régional et antenne CALVADOS – MANCHE – ORNE et d'une antenne EURE – SEINE-MARITIME :

- Siège : 8 rue d'Atalante – BP 10 268 – 14 209 Hérouville Saint Clair Cedex
- Antenne : 125, Av Edmund Halley – CS 10 033 – 76 801 Saint Etienne du Rouvray Cedex

AGEFOS PME Normandie assure trois missions principales pour le compte de ses entreprises adhérentes :

- Une mission de collecte et de gestion des fonds de formation
- Une mission d'accompagnement de projets d'entreprises
- Une mission de financement des actions de formation

AGEFOS PME Normandie dépose cet Appel à Propositions qui s'inscrit dans le cadre du projet PACT RH. Il a pour but de soutenir et d'accompagner les entreprises normandes dans leur développement stratégique et l'accès à de nouveaux marchés au travers d'une démarche RSE*.

***Responsabilité Sociale de l'Entreprise**

2. Le contexte et les enjeux

Notre société vit une transition. Les défis à relever sont nombreux tant au niveau du développement économique, que de l'environnement, de l'équité ou de la justice sociale.

Les entreprises doivent réfléchir de plus en plus à des manières d'adopter dans leurs activités, les énergies renouvelables, les nouvelles formes de management, les innovations technologiques ou les nouvelles manières de se déplacer. **C'est ce que l'on appelle la RSE ou Responsabilité Sociale des Entreprises.**

La RSE est la traduction de la volonté des entreprises de s'intégrer et d'être des moteurs de la transition écologique, économique et sociale.

Mais, les PME et TPE n'ont généralement pas les moyens internes suffisants pour conduire seules une mise en place pertinente de RSE.

AGEFOS PME a décidé, de ce fait, d'accompagner les entreprises dans cette démarche RSE en vue de maintenir et développer une performance durable, combinant l'efficacité économique, environnementale et sociale.

Pour cela, elle propose une formation déclinant les objectifs suivants :

- **Aider les entreprises dans le diagnostic de leur situation sur les volets économique, social et environnemental**
- **Accompagner les entreprises dans leurs actions de transformation sur les 3 volets précédents**
- **Favoriser l'implication des salariés dans la démarche RSE**

3. Description de la prestation attendue

- **La prestation devra être conduite sur une période d'octobre 2017 à avril 2018**
- **La proposition attendue :**

La mission du prestataire vise à permettre aux acteurs de l'entreprise de se doter d'outils et de méthodes pour :

- Inscrire, développer et articuler le volet social, économique et environnemental dans la stratégie de l'entreprise.
- Mettre en œuvre des actions opérationnelles pour améliorer les pratiques de l'entreprise.

Au cours et à l'issue de la formation, les acteurs de l'entreprise devront être en capacité :

- D'intégrer les enjeux économiques, sociaux et environnementaux, soit dans le cadre d'actions concrètes, soit dans le cadre d'une stratégie globale d'entreprise.
- De mettre en œuvre des actions opérationnelles en associant les différents acteurs concernés de l'entreprise.
- De structurer une politique RH, une conduite de projet, liée à des investissements, la mise en place de nouveaux outils (ex : développement numérique) ou l'approche de nouveaux marchés …

- **Le périmètre d'intervention**

Le périmétre géographique de la prestation à réaliser est la NORMANDIE.

- **Le projet**

Il a vocation de favoriser la cible des **TPE et PME de moins de 250 salariés**. Il concerne plus particulièrement **les personnes qui ont un rôle décisionnaire ou de mise en œuvre** (direction, responsable ressources humaines et qualité sécurité environnement).

- **Nombre d'entreprises concernées :** 5 à 8 entreprises

- **Durée indicative par prestation de formation :** 7 jours par entreprise

- **Modalités** :

La méthodologie de formation devra conjuguer des temps collectifs et individuels

Les temps collectifs seront destinés à travailler sur les enjeux communs : échanges de pratiques, apports méthodologiques, construction collective d'outils.

Les temps individuels viseront à accompagner le projet RSE au travers des actions spécifiques de chaque entreprise.

Promotion des actions de formation

L'organisme de formation s'engagera à promouvoir les actions de formation auprès des branches adhérentes à AGEFOS PME.
La promotion et la téléprospection devront être assurées par des équipes intégrées à l'organisme de formation retenu et selon un protocole et des supports marketing validés par AGEFOS PME.

A ce titre, l'organisme prestataire détaillera dans sa proposition les actions de promotion qu'il prévoit de mettre en œuvre. A noter, AGEFOS PME ne communique pas son fichier adhérents.

Obligations réglementaires

Les modalités de gestion administrative des actions de formation sont celles déterminées par AGEFOS PME.

La traçabilité des heures de formation des stagiaires se fait par le biais de feuilles d'émargement signées à la ½ journée par le stagiaire et le formateur. Un modèle de feuille d'émargement conforme sera fourni au prestataire retenu avant le démarrage de l'action.
Plus largement, le prestataire retenu s'engage à respecter la réglementation en vigueur sur la formation professionnelle continue.
Enfin, l'organisme prestataire sera susceptible d'être soumis à un contrôle, notamment dans le cadre de visites sur place.

- **A l'issue de la formation**

Le prestataire s'engage à répondre favorablement à toute sollicitation d'évaluation pilotée par AGEFOS PME et/ou le FPSPP dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'actions de formation collectives.

A ce titre l'organisme de formation s'engage à conserver les informations sur le stagiaire (coordonnés), l'entreprise et le stage de formation dans un fichier au format Excel.

Différents niveaux d'évaluation devront être mis en œuvre :

Une évaluation en lien avec la satisfaction des stagiaires sur l'organisation, les méthodes utilisées, les apprentissages…

Une évaluation liée à la mise en place d'opérations au sein de l'entreprise avec des indicateurs de suivi seront demandés au prestataire qui devra également transmettre une synthèse à l'OPCA.

Une attestation de développement durable pour les entreprises qui le souhaitent.

4. Contenu de la proposition

L'offre du prestataire doit impérativement inclure les points suivants :

4.1. Présentation du prestataire de formation

- raison sociale
- SIRET
- numéro de déclaration d'activité
- effectif salarié de la structure
- secteurs d'intervention et/ou domaines d'activité

4.2. Contexte et objectifs généraux de la prestation de formation

Le prestataire précise sa compréhension des attendus de la formation et sa conception de la prestation demandée.

4.3. Déroulement de la prestation de formation

Le document remis précise pour chacune des actions :

- le découpage de la formation (thème traité, durée approximative…)
- les méthodes et moyens pédagogiques utilisés
- les prérequis nécessaires pour pouvoir suivre la formation
- les modalités d'évaluation de la formation

4.4. Moyens humains

Le prestataire présente dans son offre les moyens humains mis à disposition pour la réalisation du projet :

- nom, qualification et expérience de(s) intervenants. Ces informations seront complétées par la production d'un CV individuel détaillant les qualifications, compétences et expérience de l'intervenant.

4.5. Références du prestataire

Le prestataire présente des références significatives d'actions conduites dans le domaine de formation concerné.

4.6. Offre financière

Le prestataire indique de manière précise le prix en euros hors taxe de la prestation. Ce coût inclut l'ensemble des frais engagés (coût d'animation, d'évaluation, supports de formation) pour la mise en œuvre de la prestation.

Le prestataire se conformera au cadre défini ci-dessous lors de la formulation de sa proposition.
Il se positionnera soit sur une tarification pour un accompagnement individuel, soit sur une tarification sur un accompagnement collectif, soit sur les deux.
Le prix de la prestation est à indiquer en Euros hors taxe. Il inclut toutes les charges qui peuvent incomber au prestataire (frais d'ingénierie, coût pédagogique, frais de formateur…).

Proposition financière pour un accompagnement individualisé des candidats :

Intitulé du module de formation	Durée en heures	Dont nombre d'heures en présentiel	Dont nombre d'heures en e-learning	Entrée / Sortie permanentes (oui / non)	Coût horaire HT par stagiaire	Coût total HT par stagiaire

Proposition financière pour un accompagnement collectif des candidats :

Intitulé du module de formation	Durée en heures	Dont nombre d'heures en présentiel	Dont nombre d'heures en e-learning	Nombre de stagiaires minimum	Coût horaire HT par stagiaire	Coût total HT par stagiaire

[Le cas échéant, la proposition financière inclura le prix des prestations par lot puis globalisé,

les modalités de réception des lots et la description des livrables]

5. Engagements du prestataire de formation

Respect de la qualité des actions de formation

Le décret n°2015-790 du 30/06/2015 relatif à la qualité des actions de formation professionnelle continue fixe les critères qui devront être contrôlés par l'OPCA dans le cadre de ses achats de formation.

A ce titre, l'organisme de formation s'engage à respecter la charte qualité AGEFOS PME (disponible sur www.agefos-pme.com). A ce titre, l'organisme de formation s'engage à déposer dans le DATA DOCK tous les éléments permettant à l'OPCA de vérifier les six critères du décret :

1. l'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé ;
2. l'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires ;
3. l'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation ;
4. la qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations ;
5. les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus ;
6. la prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

De plus, AGEFOS PME s'assurera du respect de la réglementation en vigueur en matière de formation professionnelle continue portant sur :

- l'établissement d'un règlement intérieur ;
- les conditions de réalisation d'une action de formation (programme de formation avec mention des prérequis, moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement, moyens permettant de suivre l'exécution de la formation et d'en apprécier les résultats) ;
- les documents à remettre aux stagiaires avant l'entrée en formation ;
- et la garantie de la protection des libertés individuelles (toute information demandée à un stagiaire doit avoir un lien direct et nécessaire avec l'action de formation).

Ces différents éléments seront précisés à l'organisme de formation dès notification de sa sélection dans le cadre du présent appel à propositions.

6. Procédure de l'appel à propositions

6.1. Conditions d'envoi des offres et date limite de réception

Les offres doivent être adressées :

par e-mail à :	**et par courrier à :**
mdenis@agefos-pme.com	AGEFOS PME NORMANDIE Service R & D Maryline DENIS 8, rue d'Atalante BP 10268 14209 Hérouville Saint-Clair cedex

Au plus tard le 28 août 2017

Toute offre doit être datée et signée par le représentant qualifié de la société. L'offre et les prix proposés doivent être écrits très lisiblement.

6.2. Sélection du prestataire

Tout dossier parvenu hors délai et/ou ne respectant pas le formalisme de réponse, et/ou incomplet ne sera pas étudié.

a/ Etapes et calendrier de sélection

Période / échéance	Etape
26/07/2017	Lancement de l'appel à propositions : le présent document est accessible sur l'espace dédié aux appels d'offres sur le site Internet www.agefos-pme.com
28/08/2017	Date limite de réception des propositions
01/09/2017	Instruction des réponses recevables
13/09/2017	Commission de sélection
15/09/2017	Notification de la décision
20/09/2017	Conventionnement
21/09/2017	*Réalisation de la prestation*
30/04/2018	*Fin de la prestation*

b/ Critères de sélection

Les propositions seront examinées au regard des critères suivants :

Critères	Notation	Coefficient
Pertinence de la réponse - Compréhension du contexte et de la problématique, des enjeux, des objectifs et du contenu du projet	Sur 3	3
Qualification du formateur et expérience en lien avec la thématique concernée	Sur 3	3
Capacité à intervenir sur le territoire demandé / ancrage territorial	Sur 3	3
Capacité à mobiliser les entreprises et/ou les bénéficiaires	Sur 3	3
Egalité professionnelle	Sur 3	3
Méthodes pédagogiques, techniques et d'encadrement	Sur 3	2
Innovation dans la démarche proposée	Sur 3	1
Proposition financière	Sur 3	1

La sélection du ou des prestataires sera réalisée par un comité interne à l'AGEFOS PME.

AGEFOS PME se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues et s'engage à garder confidentielles les offres reçues.

AGEFOS PME se réserve le droit de demander des précisions complémentaires en tant que de besoin.
Le prestataire non retenu ne peut prétendre à aucune indemnité.

AGEFOS PME n'est engagé qu'après notification écrite au prestataire de l'acceptation de la proposition et après acceptation formelle des conditions proposées (contractualisation).

7. Contractualisation

A l'issue de la désignation du prestataire en charge du projet, une convention sera signée entre le prestataire et l'AGEFOS PME.

Cette convention précisera notamment les modalités de la collaboration ainsi que celles de règlement des factures, sous réserve de validation des prestations par nos services.

En cas de difficulté de compréhension du présent document, vous pouvez contacter :

AGEFOS PME NORMANDIE
Service R & D
Maryline DENIS
Tel : 02 31 50 17 17
Email : mdenis@agefos-pme.com